



Avocat prudhomme droit du travail(refere)

Par Chris242

Bonjour je vous contacte pour un petit renseignement.

En effet j'ai quitté une société le 6 juillet 2024 et à ce jour je n'ai toujours pas reçu l'intégralité du solde de tout compte (il manque encore 323 euros).

J'ai intenté une action aux prudhommes mais comment l'employeur ne s'est pas présenté l'audience a été reportée.

Ma protection juridique m'a conseillé de me référer auprès d'un avocat .à combien se chiffrait une telle affaire selon vous ? Vu qu'il me reste pas énormément à récupérer (323 euros) pensez-vous que ça vaille le coup ?(rentabilité de la chose).

D'autant que l'employeur risque de ne pas se présenter à nouveau vu qu'il ne répond pas aux recommandations ...

Je vous remercie infiniment bien cordialement Christophe

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Juridiquement, aux prud'hommes, vous avez souvent intérêt à avoir un avocat.

Du point de vue personnel, aucun intérêt vu le montant.

Par Chris242

Merci beaucoup

Oui effectivement je vais tourner la page

Cela me servira de leçon à plus me faire avoir si on peut dire ainsi